



Burundi 28 octobre 2021 : Alerte sur la situation des réfugiés burundais en Tanzanie

La Tanzanie ne veut pas de réfugiés burundais sur son sol et les force de rentrer chez eux

Après la visite officielle de trois jours en Tanzanie du Président Burundais Evariste Ndayishimiye entamée le 22 octobre 2021 et malgré une série de correspondances adressées à la Présidente tanzanienne Samia Saluhu Hassan pour l'interpeller à protéger les réfugiés burundais, le gouvernement tanzanien renforce sa vitesse de croisière pour chasser les réfugiés burundais de son sol. « *Vous devez vous inscrire pour rentrer chez vous, la Tanzanie ne veut pas de réfugiés burundais sur son sol mais des burundais libres qui exercent des activités d'agriculture et de commerce. Je vous dis qu'il y a la paix au Burundi et la Tanzanie fera tout pour que la sécurité des rapatriés et des burundais en général soit renforcée chez eux* », a déclaré ouvertement Sudi Mwakibasi, l'Inspecteur Général chargé des questions des réfugiés au Ministère de l'intérieur Tanzanien, lors des descentes qu'il a effectuées dans les camps de réfugiés burundais du 25 au 26 octobre 2021.

Ce discours n'est pas nouveau et il est accompagné depuis un certain temps par des actions concrètes consistant à chasser les réfugiés burundais sur son sol, en violation flagrante de la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967. Après une série de violences et d'intimidations exercées contre les réfugiés burundais par des services secrets des deux pays dans les trois camps de Nyarugusu, Nduta et Mutendeli, les mesures de rapatriement forcé ne cessent d'être renforcées. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés HCR tente plusieurs fois de plaider pour les Réfugiés burundais, mais la Tanzanie persiste et signe son refus de garder les réfugiés burundais sur son sol. « *La Tanzanie ne peut pas demeurer un milieu d'exil éternel pour les Burundais (...), et aucun pays au monde ne peut l'empêcher de rapatrier de force les réfugiés* », annonce Sudi Mwakibasi.

Rappelons qu'un communiqué datant du 13 octobre 2021 et affiché au camp de réfugiés de Nyarugusu interdit toute forme de liberté et d'activités de survie. Les réfugiés burundais sont notamment interdits de cultiver quoi que ce soit y compris des légumes à l'intérieur comme à l'extérieur du camp, pas de sortie, pas d'activités commerciales, plus de marchés et aucune forme d'élevage ne leur est permise.

Le FORSC s'inscrit en faux contre cette nouvelle tentative de rapatriement forcé. La Tanzanie doit comprendre que la loi tanzanienne et les différents instruments internationaux auxquels le pays a souscrits interdisent le refoulement des réfugiés ainsi que le rapatriement forcé. Si des réfugiés trouvent que leur situation individuelle ou familiale s'est améliorée ou n'ont plus de craintes à regagner leur pays, ils le feront le moment venu. Mais tel n'est pas le cas parce que beaucoup de réfugiés savent que beaucoup de violations de droits de l'homme comprenant des meurtres, des arrestations arbitraires, des viols, des tortures et des disparitions forcées continuent. Ils savent différents discours prononcés par plusieurs autorités burundaises ainsi que la persécution qui poursuit les réfugiés qui sont rentrés au pays. C'est une situation qui ne tranquillise pas ces

réfugiés et qui ne les invite pas à rentrer massivement. Si le gouvernement du Burundi avait amélioré la situation des droits de l'homme et de la sécurité, les réfugiés auraient déjà commencé à rentrer massivement.

Le FORSC condamne encore une fois les discours lancés par plusieurs autorités tanzaniennes qui viennent d'ailleurs d'être interpellées par un groupe de femmes qui ont écrit à la présidence tanzanienne pour s'inscrire en faux contre la persécution dont elles sont victimes. Plusieurs autres réfugiés peuvent faire de même pour interpellier les autorités régionales de l'EAC notamment l'Assemblée Législative, le Secrétaire Général ainsi que le Sommet des chefs d'Etat qui doit se tenir le 30 novembre de chaque année.

Le FORSC rappelle aux Gouvernements du Burundi et de la Tanzanie que recevoir des réfugiés n'est ni un acte amical, ni un acte politique, mais un acte humanitaire justifié par le fait que les gens qui ont peur de leur vie décident de quitter leur pays natal pour aller chercher asile dans un autre pays susceptible de leur accorder une protection internationale. Ainsi, cette dernière n'est pas une simple volonté de la Tanzanie, mais une obligation internationale qui découle des engagements internationaux que ce pays a souscrits. Faute de quoi la Tanzanie se verrait exposé à des condamnations par différents mécanismes internationaux à raison de la violation des droits des réfugiés.

Si la Tanzanie ne veut pas traiter dignement les réfugiés burundais sur son territoire, qu'elle laisse ceux-ci aller chercher asile dans d'autres pays, au lieu de les contraindre de rentrer chez eux.



/

FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
